

Informations de base	
2005/2171(ACI) ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel Fonds de solidarité: mobilisation en vue d'assister la Suède, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie suite à la tempête du 8 janvier 2005 Subject 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.60 Budgets annuels antérieurs Zone géographique Estonie Lettonie Lituanie Suède	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	BUDG Budgets		BÖGE Reimer (PPE-DE)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	REGI Développement régional		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2686	2005-11-07
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
08/09/2005	Publication du document de base non-législatif	COM(2005)0401 	Résumé
27/09/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

14/11/2005	Vote en commission		
14/11/2005	Dépôt du rapport de la commission	A6-0320/2005	
17/11/2005	Décision du Parlement	T6-0437/2005	Résumé
17/11/2005	Fin de la procédure au Parlement		
13/01/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2171(ACI)
Type de procédure	ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/30359

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0320/2005	14/11/2005	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0437/2005	17/11/2005	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2005)0401 		08/09/2005	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2005)5015		15/12/2005	

Acte final	
Décision 2006/0012 JO L 008 13.01.2006, p. 0044-0045	Résumé

Fonds de solidarité: mobilisation en vue d'assister la Suède, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie suite à la tempête du 8 janvier 2005

2005/2171(ACI) - 17/11/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant tel quel le rapport de M. Reimer **BÖGE**, le Parlement européen se rallie à la position de sa commission au fond et approuve l'accord interinstitutionnel visant à mobiliser le Fonds de solidarité en vue de venir en aide à la Suède et aux 3 pays baltes touchés par de violentes tempêtes en janvier 2005.

Un montant de 92,88 mios EUR devraient par conséquent leur être octroyé conformément au budget rectificatif 7/2005 approuvé le même jour (voir BUD/2005/2172).

Fonds de solidarité: mobilisation en vue d'assister la Suède, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie suite à la tempête du 8 janvier 2005

2005/2171(ACI) - 17/11/2005 - Acte final

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union à hauteur de 92,9 mios EUR en vue de financer des mesures d'aide à la suite de catastrophes naturelles survenues en Suède, Estonie, Lettonie et Lituanie.

ACTE LÉGISLATIF : Décision du Parlement européen et du Conseil 2006/12/CE concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE en application du point 3 de l'accord interinstitutionnel du 7 novembre 2002 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur le financement du Fonds de solidarité de l'UE, complétant l'accord interinstitutionnel du 6 mai 1999 sur la discipline budgétaire et l'amélioration de la procédure budgétaire.

CONTENU : Avec la présente décision, le Parlement européen et le Conseil octroient aux autorités suédoises et baltes des fonds à hauteur de **92.880.830 EUR**, au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE). Ces montants sont destinés à faire face aux conséquences de catastrophes qui ont touché plusieurs régions de ces pays à la suite de violentes tempêtes en janvier 2005.

Parallèlement, un budget rectificatif (BR) a été adopté par les deux branches de l'autorité budgétaire afin d'inscrire dans le budget 2005 les crédits nécessaires (se reporter à la fiche de procédure BUD/2005/2172).

Fonds de solidarité: mobilisation en vue d'assister la Suède, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie suite à la tempête du 8 janvier 2005

2005/2171(ACI) - 08/09/2005 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union à hauteur de 92,9 mios EUR en vue de financer des mesures d'aide à la suite de catastrophes naturelles survenues en Suède, Estonie, Lettonie et Lituanie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil (accord interinstitutionnel).

CONTENU : Répondant à des demandes émanant des autorités suédoises et baltes, la Commission propose de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) à hauteur de **92,88 mios EUR** en vue de faire face aux conséquences de catastrophes qui ont touché plusieurs régions de ces pays (violente tempête du 8 janvier 2005, en particulier).

Le montant ainsi mobilisé serait affecté sous la rubrique 3 des perspectives financières.

La Commission présentera un budget rectificatif (BR) afin d'inscrire dans le budget 2005 les crédits d'engagement spécifiques, ventilés par pays bénéficiaire, comme le prescrit le point 4 de l'accord interinstitutionnel du 7 novembre 2002.